COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Gwénaëlle TUAL, Nadège PICOLO
	Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)
	Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Jean-Louis ROUAULT (excusé), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Richard HAAS)
Absente	Madame Isabelle ETIEMBLE
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Richard HAAS
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-42 **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la Ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Il vous est proposé de prendre connaissance des tableaux ci-dessous exposant les admissions en non-valeur.

Année 2016

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
T 695	26,37 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 730	125,00 €	Prestation technique location salle	Culturel
T 730	272,02 €	Location salle	Culturel
T 901	24,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 901	58,32 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 988	97,20 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 988	22,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 1152	129,60 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 1152	5,20 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 1358	31,15 €	Accueil loisirs petites vacances	Enfance-Jeunesse
T 1509	63,54 €	Accueil loisirs petites vacances	Enfance-Jeunesse
Total	**854,40 €**		

Année 2017

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
T 19	32,40 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 19	16,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 72	20,80 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 72	48,60 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 95	63,54 €	Accueil loisirs mercredis	Enfance-Jeunesse
T 142	299,80 €	Livres non restitués	Culturel
T 198	32,40 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 198	18,40 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 217	29,20 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T217	58,32 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 326	24,80 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 326	55,08 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 363	52,95 €	Accueil loisirs mercredis	Enfance-Jeunesse
T 447	11,20 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 447	25,92 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 596	58,32 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 596	36,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 647	25,92 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 647	13,20 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 681	63,54 €	Accueil loisirs mercredis	Enfance-Jeunesse
T 783	20,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 783	45,36 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 997	8,00 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 997	68,04 €	Garderie	Enfance-Jeunesse
T 1302	42,36 €	Accueil loisirs mercredis	Enfance-Jeunesse
T 1492	30,55 €	Taxe Locale Publicité Extérieure	Service Economique
Total	**1 200,70 €**		

Année 2018

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
T 1088	96,90 €	Taxe Locale Publicité Extérieure	Service Economique
Total	**96,90 €**		

Année 2019

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
T 534	0,10 €	Service restauration	Enfance-Jeunesse
T 1419	0,20 €	Taxe Locale Publicité Extérieure	Service Economique
Total	**0.30 €**		

Les sommes correspondantes sont inscrites au chapitre 65, article 6541.

Au vu des éléments précédents, **je vous propose :**

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **2 152,30 €,** correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4058100231 dressée par le comptable public ;

- d'autoriser Madame la Maire (ou Monsieur le Maire), ou son(sa) représentant(e), à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.